

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *156*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OPERATION GRAND SITE REQUALIFICATION DE L'ENTREE OUEST PORTE D'AUDE DE LA CITE DE CARCASSONNE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

**Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles
L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**

Considérant les besoins déterminés pour une mission de maîtrise d'œuvre unique pour la requalification de l'entrée Ouest de la Cité de Carcassonne avec la réfection de la Place Saint Gimer et de la montée à la Porte d'Aude dans le cadre du plan d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) pour la diversification des entrées à la Cité et afin de valoriser la liaison Cité/Bastide,

Considérant le montant prévisionnel de cette prestation estimé à 146 520 € HT,

Vu la mise en concurrence avec publicité initiée par l'insertion d'une publication au BOAMP et les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels ainsi que le dépôt des offres par voie électronique,

Vu la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation, les négociations diligentées et leurs analyses,

Considérant l'avis du 08 juin 2021 émis par la Commission MAPA, instituée par délibération n° 01 du 16 juillet 2020.

Considérant que les crédits nécessaires pour ces prestations sont prévus sur l'imputation 20 2031 822 op 87 du budget principal et font l'objet d'un financement dans le cadre de l'OGS (Département, Région, Etat) à hauteur d'environ 80 %

Compte tenu de la production par le groupement retenu des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai décidé de conclure un marché avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse soit le **groupement conjoint LMA/AGENCE BERTRAND FOLLÉA-CLAIRE GAUTIER/ARTELIA** pour un montant forfaitaire de rémunération de 148 518.00 € H.T.

Carcassonne, le 05 JUL. 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210705-decision21156-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

